



le Grand **Autunois** Morvan

ÉDITION
2023

POUR UN GESTE DE
TRI
FACILE
SUIVEZ LE GUIDE !



LE TRI J'ADHÈRE !



LE TRI J'ADHÈRE !

Le Grand Autunois Morvan agit pour la préservation de l'environnement. L'accès aux déchèteries, le tri sélectif et la sensibilisation aux gestes « éco-responsables » sont autant d'actions conduites tout au long de l'année.



le Grand **Autunois** Morvan



COLLECTE ET TRANSFERT DES DÉCHETS

CC GRAND AUTUNOIS MORVAN



DÉCHÈTERIES
INTERCOMMUNALES



SIRTOM CHAGNY



DÉCHÈTERIE D'EPINAC
ACCÈS AVEC PASS SIRTOM

Infos dédiées sur le site
www.sirtom-chagny.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN
ASSURE AUPRÈS DE 41 COMMUNES **LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DES DÉCHETS**
ET GÈRE **4 DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES**

SECTEUR URBAIN

| Autun

SECTEUR RURAL

Anost
Antully
Auxy
Barnay
Brion
Broye
Charbonnat
Chissey-en-Morvan
Cordesne
Curgy
Cussy-en-Morvan
Dettey
Dracy-St-Loup
Étang-sur-Arroux

Igornay
La Boulaye
La Celle-en-Morvan
La Chapelle-sous-Uchon
La Comelle
La Grande-Verrière
Laizy
La Petite-Verrière
La Tagnière
Lucenay - l'Évêque
Mesvres
Monthelon
Reclesne
Roussillon-en-Morvan

Saint-Didier-sur-Arroux
Saint-Eugène
Saint-Forgeot
Saint-Léger-sous-Beuvray
Saint-Martin-de-Commune
Saint-Nizier-sur-Arroux
Saint-Prix
Sommant
Tavernay
Thil-sur-Arroux
Tintry
Uchon

DÉCHÈTERIES

Horaires d'ouverture	AUTUN	LA CELLE-EN-MORVAN	RECLESNE	ÉTANG-SUR-ARROUX
01/04 au 30/09 <i>Sauf jours fériés</i>	Du lundi au samedi 9h-12h / 14h-18h	Lundi 9h-12h Mer. vend., sam. 14h30-18h30	Lundi 14h30-18h30 Mer., vend., sam. 9h-12h	Lundi, mer. 14h30-18h Mardi 9h-12h30 Ven., sam. 9h-12h30 / 14h30-18h
01/10 au 31/03 <i>Sauf jours fériés</i>	Du lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h	Lundi 9h-12h Mer. vend., sam. 14h-17h	Lundi 14h-17h Mer., vend., sam. 9h-12h	Lundi, mer. 14h-17h30 Mardi 9h-12h30 Ven., sam. 9h-12h30 / 14h-17h30



LE SMEVOM ASSURE
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS
SUR LE TERRITOIRE DU CHAROLAIS BRIONNAIS ET DE L'AUTUNOIS

Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères
www.smevom.fr

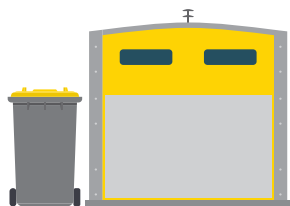


TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023 :

le geste de tri des habitants sur l'ensemble du territoire du SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois sera plus simple.



Tous les emballages et les papiers seront à déposer dans les conteneurs jaunes !

Les nouveautés concernent **les emballages en plastique** : aux bouteilles et flacons se rajoutent **les pots, tubes, barquettes, films sacs et boîtes**. **Les emballages et les papiers** sont à déposer dans les **contenants de tri jaunes**.

Pour accompagner cette simplification, le SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois et ses communautés de communes adhérentes déploient **une vaste campagne d'information**.

Avez-vous reçu votre mémotri dans votre boîte aux lettres ?

- Il a été envoyé à chaque foyer. Gardez-le bien car il détaille les nouvelles consignes de tri. Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez le télécharger sur le site www.smevom.fr ou sur celui de votre communauté de communes. Vous retrouverez sur ces sites toutes les informations concernant ce nouveau geste de tri.



Chacun peut agir en faveur de la préservation de l'environnement et de son cadre de vie. Nous sommes tous acteurs du recyclage, alors **jetons moins et trions plus !**



LE TRI + FACILE !

A compter du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri changent : les barquettes alimentaires, les pots de yaourts, les pots de crème, les sachets de chips, le film alimentaire, le tube de dentifrice, les gourdes de compotes, les feuilles en aluminium et même les capsules de café en aluminium par exemple pourront être triées.

Chacun demandait depuis des années des règles de tri plus simples. Désormais, c'est fait. C'est facile : 100% des emballages plastiques et métalliques doivent être déposés dans le bac ou la borne de tri jaune. Ce tri simplifié est rendu possible grâce à la modernisation du centre de tri du SMEVOM situé à Digoin.

Attention, tous les objets en plastique ne se trient pas. Nous parlons ici uniquement des emballages. En cas de doute, un mémotri et une nouvelle signalétique vous serviront d'anti-sèche pour vous faciliter le tri.

Pour les autres déchets recyclables ? Pas de changement.

15 x =
15 bouteilles de lait en plastique 1 arrosoir en plastique

15x =

15 bouteilles de lait
en plastique

1 arrosoir
en plastique

8 x  = 

8 boîtes de conserve
en acier

1 boule de pétanque

20 x  = 
20 bouteilles d'eau
en plastique transparent

6 x  = 

6 pots de yaourt 1 cintre en plastique

6x  = 
6 briques de jus de fruit 1 rouleau de papier toilette

10  **KG** = 

10 kg de journaux, revues
et magazines

9 kg de papier
recyclé

250x = 

250 canettes en aluminium 1 cadre de vélo

163x= 

163 barquettes en plastique 1 chaise de jardin

matières premières
(pétrole),



Le tri c'est pas si compliqué !

VOICI QUELQUES GESTES SIMPLES À ADOPTER



Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
Ne gaspillons pas l'eau !



Enlevez les bouchons des bouteilles en métal et des aérosols pour éviter tout mélange de matériaux.



Mettez les emballages **EN VRAC** dans votre bac ou dans la borne jaune.
Pour des raisons de sécurité, les employés n'extraient pas les emballages imbriqués les uns dans les autres. Ils ne seront pas recyclés.



Jetez vos verres à boire, vos plats en verre, vaisselle ou miroirs dans la poubelle ordinaire avec les déchets ménagers.

Les bouteilles, pots et bocaux sont des emballages en verre recyclables, eux seuls sont à déposer dans la borne à verre.



Les aérosols qui peuvent être collectés en bacs ou déposés dans les bornes jaunes sont des aérosols alimentaires (chantilly,...), de soins (déodorants, laque,...) ou de produits ménagers simples (désodorisant,...) donc non nocifs.

Bombes de peintures et autres aérosols chimiques sont des produits dangereux à déposer en déchèterie.



QUELLES CONSÉQUENCES ONT LES ERREURS DE TRI ?

Un déchet jeté dans le mauvais bac ou conteneur compromet son traitement. Cela impacte fortement le processus de recyclage et engendre des surcoûts pour la collectivité.



Un doute ? Des questions ?
03 85 86 64 65

Je les dépose dans
mon **BAC JAUNE**



VIDES
ÉGOUTTÉS
EN VRAC



Autun

**Bouteilles et flacons
en plastique**
avec les bouchons

Barquettes aluminium
**Bouteilles et canettes
en métal**
Boîtes de conserve
Aérosols sans bouchon

Briques alimentaires
Cartonnnette
Boîte à œufs en carton



Journaux / Magazines
Prospectus

Cahiers / Papier broyé
Papier cadeau

Enveloppes
(avec ou sans fenêtres)
Sachets papier
(pharmacie, boulangerie,
fruits/légumes...)



BIENVENUE
AUX PETITS
NOUVEAUX



pots de crème, de yaourt,
barquettes polystyrène, sachets,
sacs, films plastiques



INTERDITS DANS LE BAC JAUNE

À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

miroir, vaisselle et bibelots cassés, couches,
cotons-tiges, lingettes, brosse à dents...



À APPORTER EN DÉCHÈTERIE

carton brun, pots de peinture, piles, ampoules,
cartouches d'encre, petit électroménager...





Je dépose
dans la borne jaune
**LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS**

VIDES
ÉGOUTTÉS
EN VRAC



**Bouteilles et flacons
en plastique**
avec les bouchons



**Barquettes aluminium
Bouteilles et canettes
en métal
Boîtes de conserve
Aérosols sans bouchon**



**Briques alimentaires
Cartonnette
Boîte à œufs en carton**

BIENVENUE
AUX PETITS
NOUVEAUX



**pots de crème,
de yaourt,
barquettes
polystyrène,
sachets, sacs,
films plastiques**



PAPIERS
NON
SOUILLÉS



**Journaux
Magazines
Prospectus**



**Cahiers
Livres
Papier broyé
Papier cadeau**



**Enveloppes
(avec ou sans fenêtres)
Sachets papier
(pharmacie, boulangerie,
fruits/légumes...)**



INTERDITS DANS LA BORNE JAUNE

À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

miroir, vaisselle et bibelots cassés, couches, cotons-tiges, lingettes, brosse à dents...

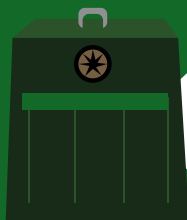


À APPORTER EN DÉCHÈTERIE

cartons bruns, papier peint, clichés de radiographie, pots de peinture, piles, ampoules, cartouches d'encre, petit électroménager...



Je dépose dans la **BORNE VERTE**



SANS BOUCHON
SANS CAPSULE

LE VERRE

Bouteilles en verre / Pots en verre / Flacons de parfum en verre

Je jette dans **LES ORDURES MÉNAGÈRES**



NON DANGEREUX
NON VALORISABLES

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Miroir, vaisselle et bibelots cassés

Couches, masques, cotons-tiges, rasoirs, brosse à dents, lingettes...

J'apporte en **DÉCHÈTERIE**



LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Carton brun / Electroménager et électronique / Mobiliers / Les objets encombrants
Bois / Gravats / Déchets verts / Ferraille / Piles, ampoules, cartouches d'encre...

Trier c'est...

- ✓ valoriser les déchets recyclables
- ✓ économiser les ressources naturelles
- ✓ agir pour la planète



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



Journaux / magazines, livres, prospectus, enveloppes, sachets papier, cahiers, papier broyé, papier cadeau

**PAPIERS
NON
SOUILLÉS**



Bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes en métal, opercules en métal, cartonnets

**VIDES
ÉGOUTTÉS
EN VRAC**

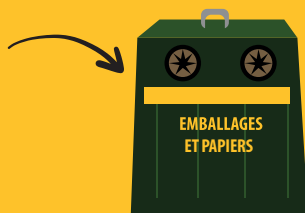


BIENVENUE
AUX PETITS
NOUVEAUX

pots de yaourts, de crème,
sachets, sacs, barquettes, films plastiques,
barquettes polystyrène,
tube de dentifrice

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

À la campagne, je dépose
dans la **BORNE JAUNE**



SECTEUR RURAL

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

En ville, je dépose
dans mon **BAC JAUNE**



SECTEUR URBAIN



Consultez le site
grandautunoismorvan.fr

Déchets organiques valorisés en **COMPOST**



Broyat de déchets verts
Brindilles / Feuilles mortes
Copeaux de bois



Déchets de cuisine
Marc de café, thé
Coquilles d'œufs
Restes légumes
et de fruits
(y compris agrumes)



Restes de repas :
riz, pâtes,
croûtes de fromages



INTERDITS DANS LE COMPOST

À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

sacs dits «biodégradables», lingettes, mouchoirs,
mégots, poussières d'aspirateur, viande, poisson



CONSULTEZ LE GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE :
CHEZ-VOUS OU SUR LES SITES PARTAGÉS,
ADOPTÉZ LES BON GESTES !

sur grandautunoismorvan.fr

En quoi est-ce une démarche écologique ?

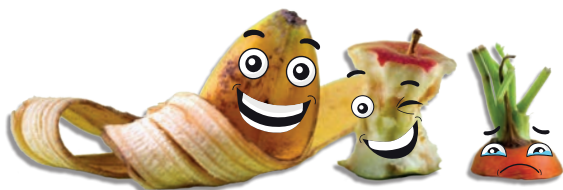
Le compostage permet de :

- > réduire la pollution due au transport et au traitement des déchets
- > limiter la quantité de déchets humides enfouis ou incinérés
- > fertiliser nos sols en utilisant un amendement naturel
- > avoir une pratique écologique, sans engrais ni pesticide
- > améliorer la capacité du sol à retenir l'eau
- > contribuer au stockage du carbone dans le sol

OBJECTIFS

Composter, c'est **valoriser les déchets biodégradables** en les transformant en compost, un engrais naturel proche du terreau et respectueux de l'environnement.

C'est également **un moyen d'alléger le poids de nos poubelles !**



Compostage collectif en ville

Près de chez-vous !

À AUTUN : LES PLACETTES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Tout le monde n'a pas un espace extérieur pour aménager un coin compost chez-soi. En ville les personnes résidant en habitat collectif ou sans extérieur, peuvent elles aussi avoir accès au compostage. Il existe déjà plus d'une vingtaine de sites aménagés à Autun. Des réunions d'information publique sont organisées à l'occasion des nouvelles installations de composteurs afin d'accompagner les habitants dans cette démarche. Pour savoir si une placette de compostage partagé existe autour de chez-vous, consultez la carte interactive sur le site grandautoismorvan.fr



Je les jette dans
**LES ORDURES
MÉNAGÈRES**

Comment réduire les déchets ?

La réduction des déchets à la source contribue à économiser les matières premières et l'énergie nécessaires à la fabrication des produits et des emballages. Les produits jetables, suremballés ou présentant une durée de vie limitée alourdissent nos poubelles et sont des exemples de surconsommation de matières premières.

L'acte d'achat est le point de départ de notre consommation.

Voici quelques réflexes à adopter pour réduire nos déchets :

- acheter des produits en vrac pour éviter les suremballages,
- adopter les sacs réutilisables notamment pour les fruits et légumes,
- privilégier les produits réutilisables,
- choisir des produits avec des emballages recyclables (carton, verre ou acier).



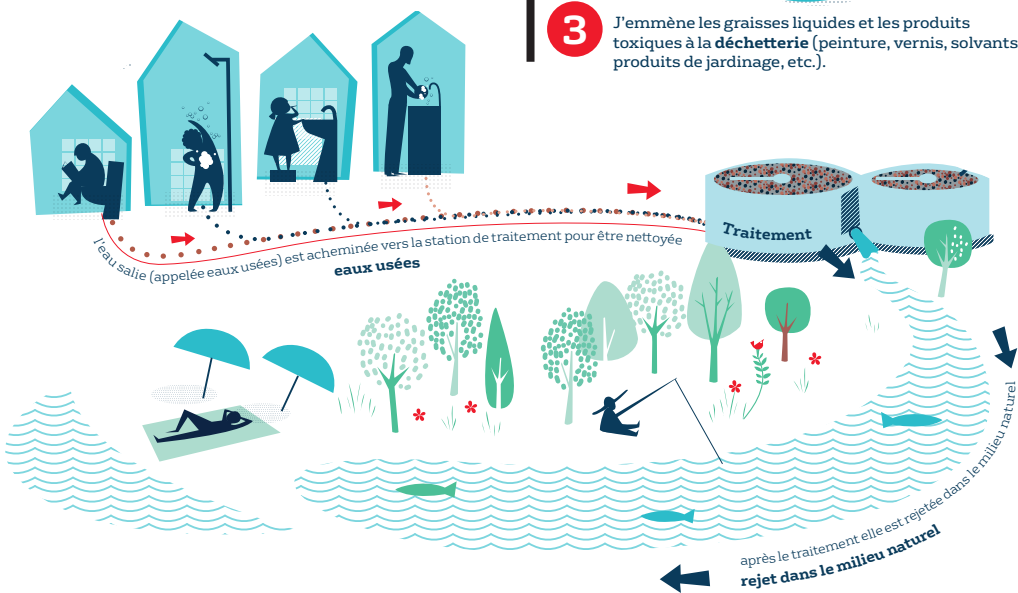
! soyez vigilants

Toilettes et éviers NE SONT PAS UNE POUBELLE

Je ne jette pas les lingettes, coton-tiges, masques, dans les toilettes même s'ils sont biodégradables.

Tous ces objets solides peuvent boucher vos toilettes mais également les canalisations et provoquer des odeurs voire des inondations dans vos maisons.

Les objets solides non-dégradés endommagent fortement les installations de traitement des eaux usées en bouchant par exemple les tuyaux, les pompes, les dégrilleurs, les avaloirs...



- 1 Je jette les objets solides à la **poubelle** :
lingettes, masques, coton-tiges, toutounettes, couches, tampons, serviettes hygiéniques, mégots de cigarettes...



- 2 Je rapporte les médicaments périmés ou non-utilisés en **pharmacie**



- 3 J'emmène les graisses liquides et les produits toxiques à la **déchetterie** (peinture, vernis, solvants, produits de jardinage, etc.).

Je dépose
dans une borne
de collecte spécifique
LES TEXTILES



**PROPRES
ET SECS**
**DANS UN SAC
BIEN FERMÉ**



Vêtements
Linges



Chaussures
attachées
par paire



Sacs
Foulards
Ceintures,...

Je rapporte chez les
FOURNISSEURS
SPÉCIALISÉS



Extincteurs
Bouteilles de gaz

Je dépose en
PHARMACIE



Médicaments

SANS BOÎTE
NI NOTICE
(TRI PAPIERS)





LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES : APPORT EN DÉCHÈTERIE

Des éco-organismes sont chargés de leur collecte et de leur recyclage.



Déchets diffus spécifiques (DDS)



Déchets des produits
de bricolage et décoration

Produits d'entretien des véhicules

Produits d'entretien des piscines

Déchets des produits de jardinage

Produits d'entretien de la maison

Produits d'entretien de chauffage,
cheminée et barbecue



Déchets d'équipement, électriques et électroniques (DEEE)



Écrans, téléviseurs, moniteurs



Gros électroménagers
et petits appareils



Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)



Abîmés ou inutilisables,
recyclez les meubles hors d'usage :
chaise, table, armoire, literie,...



Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents (néons)



Les ampoules halogènes et les
ampoules à incandescence ne se
recyclent pas : les jeter dans les
ordures ménagères.



Piles et petites batteries



Toutes les piles et petites batteries
se recyclent



Vos points de collecte
les plus proches
en déchèterie :

Autun
Etang-sur-Arroux

RÉDUISONS NOS DÉCHETS



- Favorisons le réemploi
- Effectuons le tri de façon systématique
- Luttons contre le gaspillage
- Pratiquons le compostage des déchets fermentescibles



Un doute ? Des questions ? 03 85 86 64 65



LE TRI

J'ADHÈRE !

